



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 081-218101632-20260422-2026_DEL28-DE



Séance du 22 AVRIL 2026

2026 / 03 / 15

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 30
REPRESENTES	: 02
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : *Mercredi 15 avril 2026*

Date d'Affichage : *Mercredi 15 avril 2026*

Secrétaire de Séance : *Séverine ARMERO*

Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, PÉNÉLA Wilfried, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ARMERO Séverine, CAUQUIL Fabrice, ESTRABAUD Josiane, FABRE Marie, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, BERBESSOU Michel, LE COZ Carole, MARTIN Christophe, GOMEZ-MONTERO Rachel, BAILOT Cédric, CROSES Dominique, ILISESCU Razvan, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BRIANT Jean-Michel, BOUMELID Sonia, SENEGATS David, SÉNÉGAS Sophie, DURAND Christian.

Était représentée :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par ARMERO Séverine.
BAILOT Cédric par SENEGATS David

Était absent :

AMALRIC André.

OBJET : Acquisition d'une parcelle de terrain nu située lieudit « Les Garriguetes »

Rapporteur : Christophe MARTIN

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que depuis 2019, la commune de Mazamet constitue par le biais de l'Etablissement Public Foncier du Tarn, des réserves foncières situées à Trille, aux lieux-dits 'Les Garriguetes », « Prades d'En Rives », « Plaine du Cerie », « En Rive » et « Rieucros », dans le cadre du développement économique ;

Considérant le courrier de Monsieur Jacques RAYNAUD, du 13 octobre 2025 par lequel il donne son accord concernant la cession de la parcelle cadastrée section BK, n° 55 ;

Considérant que cette parcelle, présentant 1 642 m² est proposée au prix de 2,50 € / m², portant l'achat au montant total de quatre mille cent cinq euros (4 105 €) ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- **D'approuver** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BK, n° 55, présentant une surface de 1 642 m² au prix de quatre mille cent cinq euros (4 105 €) ;
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Séverine ARMERO



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.